

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois 5 fr.
Six mois 9 fr.
Un an 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au

Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c. la ligne
Réclamations... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 20 Juin 1872.

Nous empruntons les extraits suivants à la lettre de M. d'Haussonville, que nous avons annoncée dans notre dernier numéro. La haute expérience de M. d'Haussonville, ancien député, membre de l'Académie française, gendre de l'illustre duc de Broglie et père du député actuel de Seine-et-Marne, donne une véritable importance à cette publication, dont tous les journaux de Paris s'occupent à juste titre :

Monsieur le Directeur du Journal des Débats,

L'année dernière, presque à pareille époque, jetant un rapide coup d'œil sur l'état de nos affaires publiques, je vous avais que j'avais peine à me défendre d'un peu de tristesse dans le présent et de beaucoup d'appréhension pour l'avenir. Ma tristesse et mes appréhensions ne sont pas moindres aujourd'hui. Ne trouvez-vous pas, en effet, que cela donne à réfléchir de voir les candidats des opinions modérées échouer devant les électeurs, juste au moment où M. Thiers, dont ils arborent la politique, ne craint pas de jeter pour la seconde fois à la Chambre éfarée, la menace de sa démission ? Quoi ! la France aurait-elle, à si courte échéance, la perspective effrayante de se réveiller un beau matin dominée par les radicaux, et du même coup abandonnée par le chef éminent que, pleine de confiance dans son patriotisme et ses lumières, elle a naguère placé à sa tête ?

En des temps ordinaires, d'aussi terribles éventualités, qui troublent fort tous les esprits, ne tarderaient pas à être résolument portées à la tribune. Mais telle est l'étrangeté du régime sous lequel nous vivons, que les hommes considérables engagés de leur personne dans la politique active risqueraient peut-être d'être taxés d'imprudence s'ils osaient, les premiers, agiter publiquement les problèmes ardues qu'après tout ils ont pourtant, je ne dis pas seulement la mission, mais j'ajouterais le devoir de résoudre lorsque l'instant sera venu.

Pour éviter les abîmes vers lesquels nous nous sentons entraînés, il eût suffi, au début, d'un peu plus d'accord entre les fractions de l'Assemblée capables de fournir les éléments d'un bon gouvernement ; certes, notre avenir serait moins menaçant si une solidarité plus étroite s'était maintenue entre M. Thiers et tous les députés qui l'ont, à Bordeaux, porté au sommet du pouvoir ; à coup sûr, nous ne serions pas, à l'heure présente, acculés contre les précipices, si, plus confiant dans l'appui de ses anciens et de ses nouveaux amis, et mieux résolu à rompre au besoin avec d'irréconciliables adversaires, M. le Président de la République avait, en maintes occasions, montré plus de netteté dans son attitude et plus de décision dans sa conduite. Mais quoi ! l'expérience ne servira-t-elle jamais à rien ? La Providence nous en veut-elle à ce point de fermer longtemps encore les yeux d'un homme d'Etat aussi clairvoyant que M. Thiers, et d'avengler à côté de lui tant de gens de rare mérite et de si bonne volonté sur les périls qui les environnent, qui les pressent chaque jour davantage, qui demain les accablent s'ils ne se dépêchent d'aviser tous ensemble au salut commun ?

Les origines et les attaches des hommes politiques sont bien, apparemment, de quelque importance en ce monde ; elles frappent surtout les électeurs du suffrage universel. Certes, il est évident qu'au moment de la chute du second empire, M. Thiers ne passait pas pour appartenir au parti qui se proclame avant tout républicain. Vingt-six collègues l'ont alors porté à la députation ; son nom figurait sur dix-neuf listes purement conservatrices et sur sept listes dites de conciliation ; nulle part il n'a été inscrit sur les listes exclusivement radicales. Il a été nommé dans la Gironde avec MM. Decazes, de Carayon-Latour et Chagnier, contre M. Gambetta et M. Fourcand, aujourd'hui maire de Bordeaux ; dans le Nord, avec

M. Roger et M. de Mérode, contre MM. Testelin et Derégnaucourt ; dans le Gard, avec MM. de Chabaud-Latour et Baragnon ; dans l'Orne, avec M. d'Audiffret-Pasquier ; dans la Loire-Inférieure, avec MM. Pouyer-Quertier et Anisson, au Pas-de-Calais, avec MM. Hamille et Martel.

Les membres de la gauche et l'extrême-gauche songaient si peu à le revendiquer alors comme un des leurs, que dans la séance du 17 février ils s'abstinrent presque tous de prendre part à la résolution qui lui conférait le pouvoir exécutif ; et ce ne fut pas sans une certaine solennité qu'un député de l'extrême-gauche, aujourd'hui membre du conseil municipal de Paris, vint le lendemain protester, à propos du procès-verbal, contre les mots « proposition acceptée à la presque unanimité, » expliquant que le vote par assis et levé avait eu lieu pendant que ses amis étaient dans les bureaux, et que la forme de la salle n'avait pas d'ailleurs permis de compter le grand nombre des opposants.

Dans un si court espace de temps, quelle rapide transformation ! Pour en démêler avec équité les motifs, il est nécessaire de se reporter par la pensée aux circonstances de l'année dernière, et de se rendre compte de l'accablante responsabilité qui, au lendemain de son installation, pesait d'un poids si lourd sur le dépositaire du pouvoir. A la fin de mars 1871, pendant tout le mois d'avril et partie du mois de mai, l'émeute était souveraine maîtresse à Paris, menaçante à Lyon, à Bordeaux, à Marseille et à Toulouse. Dans presque toutes les villes de France il y avait, sans compter les coquins, nombre d'esprit faux et de caractères turbulents disposés à accepter les doctrines monstrueuses de la Commune. Presque toutes les populations urbaines, surtout dans les classes inférieures, ne paraissent pas avoir eu conscience de leur responsabilité. D'armée, à vrai dire, il n'en existait plus ; les soldats que le gouvernement avait sous la main étaient, la plupart, complètement démoralisés.

Il n'y avait de régiments un peu sûrs que ceux qui étaient en province. Mais comment dégarnir de troupes nos départements, et par quels moyens concentrer autour de la capitale les forces nécessaires pour en reprendre au plus vite possession, s'il y avait eu à redouter, n'importe où, quelque mouvement insurrectionnel ? Le péril était flagrant, et personne ne le sentait aussi vivement que le chef du pouvoir exécutif. C'était le moment où des délégations municipales parties des quatre coins de la France venaient à Versailles haranguer M. Thiers ou M. Barthélemy Saint-Hilaire. Quel langage tenaient-elles ? Nous le savons, ou à peu près, car il a été presque toujours reproduit dans les feuilles locales. Il ne faut pas oublier que leurs offres de concours et la promesse d'apaiser la population des villes qui les avaient envoyées étaient toujours subordonnées, de leur part, à l'établissement définitif et prochain de la République. Quelle réponse ont-elles reçue, soit de M. Thiers, soit de M. Barthélemy Saint-Hilaire ? Nous le savons beaucoup moins. Je tiens toutefois pour certain que si des compromis ont eu lieu, ils remontent à cette époque, et j'ose dire que si le chef du pouvoir s'y est prêté, ce que j'ignore, il l'a fait sans goût, sous le coup de la nécessité, pour des considérations du plus pur patriotisme, qui en doute ? et par des motifs qui tenaient plus de la stratégie que de la politique.

A dire toute ma pensée, il ne me choque pas qu'un homme d'Etat entre dans de certains arrangements avec ses adversaires. Cela est à peu près nécessaire quand on est dans l'opposition ; cela n'est pas interdit quand on est au pouvoir, si l'intérêt public l'exige. Que M. Thiers ait eu des pourparlers pendant le siège de Paris avec les partisans de M. Gambetta, qu'il ait cherché des accointances avec ceux de M. Ranc, siégeant alors à la Commune, je ne m'en scandalise en aucune façon.

Il n'est pas besoin de recourir à aucune supposition hasardeuse pour s'expliquer certains tiraillements trop répétés, et les contradictions évidentes qui font aboutir le gouvernement, en apparence si

fort, de M. Thiers, à des résultats qui dénotent une sorte d'impuissance finale. Tout le monde sait qu'en matière d'administration, d'économie politique et d'organisation militaire, M. Thiers a des idées qui ne sont celles ni de la droite, ni de la gauche, ni d'aucune fraction de l'Assemblée. Il les a défendues de tout temps, sous tous les régimes, avec tant de sincérité et d'ardeur, qu'elles se sont comme incarnées dans sa personne. On dirait qu'elles font partie de son patriotisme. Profiter de sa toute-puissance afin de les imposer au pays pour son plus grand bien, quelle tentation ! Mais son bon sens l'a tout de suite averti que cela n'était pas possible. Y renoncer, il ne fallait pas le lui demander. Il était également au-dessus de ses forces de permettre à ses ministres de s'engager pour leur propre compte dans des voies qu'ils auraient volontiers suivies si cela avait dépendu d'eux. De là un manque absolu de direction. Il n'y a pas eu d'impulsion générale et constante donnée aux travaux de l'Assemblée. M. Thiers n'ose pas envoyer directement à la Chambre des projets de loi conçus d'après les principes qui lui sont chers. Leur échec serait trop certain. Mais il ne peut s'empêcher de combattre de front ou de faire miner de biais ceux qui émanent de l'initiative des commissions. C'est ce que nous avons vu au sujet de la loi sur les conseils généraux, qui n'a passé qu'à grand peine et malgré l'opposition du ministre alors placé à l'intérieur. S'agit-il d'abroger l'article 291 du code pénal, sur le droit d'association ? on découvre un beau matin que le garde des sceaux, avec lequel on se croyait d'accord, médite un tout autre projet. Sur la formation du conseil d'Etat, ce sont d'autres conflits. La loi sur le recrutement de l'armée, que l'on discute en ce moment, n'est pas, chose étrange, sortie des conseils du gouvernement. Elle est l'œuvre laborieuse de quarante-cinq députés qui ont eu beaucoup moins de peine à s'entendre entre eux qu'avec le chef de l'Etat ; et l'accord, quand il a paru établi, n'a pas même prévenu la rupture dont l'éclat vient de nous épouvanter tous.

Sauf quelques malentendus promptement éclaircis, les maux dont nous souffrons proviennent moins de la faute des hommes que du vice de nos institutions passablement anormales, ou, ce qui revient au même, de la façon incohérente dont elles sont mises en pratique.

Je constate avec affliction que nous n'avons jamais subi un gouvernement plus personnel. Nulle part je n'aperçois des fonctions nettement définies ni des responsabilités sérieusement engagées. Tout flotte au hasard dans le silence, dans l'obscurité et dans le vague. Il n'y a pas sur les grands intérêts politiques du pays, sur les vues générales du gouvernement, de ces larges discussions qui sont l'honneur et la vie des libres institutions. Pas plus que sous Napoléon III, les mandataires de la nation ne se sentent appelés à influencer directement sur la marche des affaires publiques, car M. Thiers, à l'exemple de Napoléon III, ne se soucie pas de former un cabinet homogène inspiré de l'esprit de la Chambre. Comme Napoléon III, il entend, au contraire, choisir où il lui plaît des ministres indépendants de la Chambre et ne relevant que de sa volonté.

La prolongation d'un pareil état de choses a déjà produit d'assez fâcheuses conséquences. N'avez-vous pas, en effet, remarqué comment, tenu à l'écart et dans l'ignorance de la politique, le public s'en va retournant chaque jour davantage à d'anciennes habitudes d'esprit dont malheureusement il n'a eu guère le temps de se défaire ? Il ressemble à un désœuvré en quête de nouvelles, qui cherche sans beaucoup de discernement à découvrir dans les puérites révélations de quelques subalternes, la cause des événements dont le sens lui échappe. N'est-il pas curieux qu'il se soit si vite réformé toute une presse officieuse dont l'effort principal consiste à se donner aux badauds pour recevoir les confidences d'un pouvoir qu'elle compromet le plus souvent en s'efforçant de le servir ? Pour les bons citoyens, voilà bien des sujets d'amertume. Quoi de plus cruel de voir s'abaisser en même temps l'importance politique de nos mandataires et la dignité morale de nos mœurs !

C'est pourquoi je crois que le moment est venu de tenter un suprême effort. Le devoir est tracé ; le droit n'est pas douteux. Oui, c'est notre droit, à nous tous qui avons appris de M. Thiers quelles sont les conditions d'un régime véritablement libre, de nous adresser à lui pour qu'il veuille bien nous accorder quoi ? ce qu'il a demandé, ce qu'il avait raison de vouloir exiger du roi Louis-Philippe, ce qu'il a tâché d'obtenir de l'empereur Napoléon III. Ce n'est pas lui qui nous répondra qu'il entend à la fois régner et gouverner ; il sait où cela mène. Quelle objection pourra-t-il nous opposer qui ne soit à l'avance réfutée par ses propres paroles ? Nous n'avons pas seulement à plaider auprès de lui nos intérêts, nous pouvons invoquer la gloire de son nom et l'honneur de sa mémoire. Quel couronnement pour sa magnifique carrière, que de donner à travers les siècles l'exemple inouï d'un homme qui, tour à tour, dans l'opposition, au sommet du pouvoir, j'allais dire sur le trône, a toujours et partout scrupuleusement pratiqué la série entière des devoirs politiques dont il avait d'abord établi les préceptes ! M. Thiers, Président constitutionnel d'une république modérée, gouvernant la France avec l'aide d'un cabinet responsable, serait le Washington du continent. Il ouvrirait une ère nouvelle pour le monde entier. Comment ne serait-il pas tenté d'essayer un pareil rôle ? Ses qualités semblent l'y avoir merveilleusement préparé, car la tâche ne sera ni facile ni indigne de ses talents ; il s'agira de conduire à bien trois œuvres immenses qui mettront le comble à sa renommée : l'organisation de l'armée, l'emprunt des trois milliards et la libération du territoire.

Si le parti radical a confiance dans son avenir, pourquoi trouverait-il lui-même mauvais que M. Thiers se décidât à choisir un cabinet dans les rangs de la majorité ? Est-ce que par hasard les gens de la gauche reconnaîtraient, malgré leur assurance, qu'ils ne deviendront jamais un parti légalement prépondérant, et ne seront, par conséquent, jamais appelés à conquérir constitutionnellement à leur tour le droit de gouverner la France ? Si ce jour arrive je m'en affligerai certainement, mais j'accepte d'avance l'exercice qu'ils pourront faire de leur pouvoir, sauf à faire ce qui dépendra de moi pour qu'ils ne le détiennent pas trop longtemps. Pour le quart d'heure, il ne leur appartient que d'être patients.

Une dernière hypothèse qu'il faut aussi aborder, c'est le cas où M. Thiers, se refusant à nos prières, voudrait continuer sa politique actuelle. Même alors je ne désespérerais pas. A chaque jour sa peine. L'épreuve sera rude ; croyez bien que notre pays n'y périra pas. De la crise même sortira peut-être le salut, et la France, grâce à Dieu, compte parmi ses enfants plus d'un homme intrépide, au cœur droit, à l'âme désintéressée, auquel elle pourra, la nécessité aidant, remettre avec confiance le fardeau de ses destinées.

Revue des Journaux

Ordre.

Voilà près de huit jours que M. Thiers a parlé de donner sa démission.

Huit jours, pour un pays comme le nôtre, c'est presque un siècle ! et cependant Paris et Versailles sont encore émus.

C'est pour la seconde fois, cette année, que cette menace se reproduit, et elle cause au mois de juin autant d'émotion qu'au mois de janvier dernier. Les capitaux s'effrayent, les affaires s'arrêtent, les travaux restent en suspens. Incertitude du lendemain ; qui sait si la boutade présidentielle n'aura pas une troisième et prochaine édition ? Partant plus de confiance, et adieu le crédit public.

Quand il dit : « Votez ou je me retire, »

M. Thiers à l'air d'un dompteur de fauves qui crierait au public : « Applaudissez ou j'ouvre les cages, » et chacun d'applaudir et de se sauver.

Votez ou je lâche les radicaux ; la Chambre vote et le pays tremble de voir apparaître au premier jour la gauche sans licou et sans muselière.

Pour un grand pays comme le nôtre, c'est là une situation exceptionnelle, insupportable, et qui court risque de devenir notre état normal.

Vie Parisienne.

C'est un homme très-fin, très-spirituel et très-sagace que M. Thiers, cela va sans dire, mais il n'en est pas moins vrai qu'il fait preuve en ce moment de la plus étonnante naïveté. Il travaille avec passion à la prochaine restauration de M. Gambetta. Je sais bien que M. Gambetta a des amis insinuants et doux qui font à M. Thiers les plus tendres câlineries et le courtisent comme jamais empereur n'a été courtisé. « Tant que vous vivrez, monsieur le président, lui disent-ils, tout s'effacera devant vous, vous êtes le président obligé de la République... Votre âge ! Ah ! ne parlez pas de votre âge ! Jamais vous n'avez été plus vert ni plus gaillard ! Vous vivrez cent ans. Vous aurez la gloire de fonder la République, etc. » Ces discours se terminent invariablement par un parallèle, à la façon de Plutarque, entre Washington et M. Thiers. On donne l'avantage à M. Thiers. Après quoi les amis de M. Gambetta se retirent, et le soir, à table, M. Thiers, charmé, raconte qu'il a vu dans la journée des amis de M. Gambetta, qu'ils ont été parfaits, etc. « Ces messieurs, » dit-il, « sont pleins de respect et de déférence. Cette gauche radicale est très-maniable ; j'en fais tout ce que je veux. Jamais il ne me vient d'embarras de ce côté, tandis que cette extrême droite... Oh ! cette extrême droite !!! »

Et voilà où M. Thiers est naïf, malgré son prodigieux esprit. Il prend pour de la tendresse les ménagements de la gauche radicale et s'amuse à tirer du feu les marions que M. Gambetta croquera. Quand la Chambre actuelle disparaîtra, nous aurons une Chambre gambettiste, — cela, je crois, ne peut plus faire de doute pour personne, — et M. Thiers verra que ces messieurs, quand ils seront la majorité, perdront un peu de leur douceur et de leur gentillesse. Ils mettront tranquillement M. Thiers à la porte et l'enverront fonder la République ailleurs.

Gazette de France.

Une chose est vraie, incontestable, c'est que l'inquiétude a gagné les esprits, et tout le monde est convaincu que nous allons entrer dans une nouvelle phase gouvernementale.

La République des conservateurs, la République sans républicains a fait son temps ; l'essai en est absolument terminé.

Les radicaux, qui ont profité du système de bascule de M. Thiers, consistant à favoriser la gauche contre la droite, parce que la droite était trop puissante, les radicaux ont mis un poids trop lourd dans le plateau de la balance ; les dernières élections ont révélé à la France le danger du jeu joué par l'administration des républicains modérés, qui doivent comprendre que leur système de pondération des partis est absolument faux quand il s'agit d'équilibrer le parti radical avec le parti conservateur.

Lorsque après les avoir vus à l'œuvre pendant 6 mois, la France s'est prononcée si énergiquement contre les hommes du 4 septembre, elle faisait entendre hautement qu'elle ne voulait pas plus de la République que de l'Empire.

M. Thiers a cru, avec M. Dufaure, qu'il était habile de relever les républicains du discrédit où ils étaient tombés, et de leur refaire une situation, en ayant l'air de les avoir pour alliés.

Les républicains, qui ne se dissimulent pas la crainte qu'ils inspirent à la France, ont laissé agir M. Thiers ; ils avaient tout à gagner à rester à l'écart et à crier : Vive M. Thiers ! vive M. Rivet !

Ce jeu ne pouvait être de longue durée ; il devait venir un moment où les radicaux tendraient à reprendre leurs allures et leurs prétentions, et la France ses appréhensions.

La France n'est pas radicale, elle est conservatrice ; elle n'est pas républicaine, elle est monarchique.

Les républicains ont beau être mieux disciplinés que les monarchistes et montrer plus de passion, plus d'ardeur politique qu'eux dans les élections, le fait n'en est pas moins constant.

Temps.

La question de la dénonciation par la France du traité de commerce avec l'Angleterre, et du dommage causé à la marine anglaise par la loi de navigation qu'a votée l'Assemblée nationale, est venue vendredi soir à la Chambre des Communes. Un député de Liverpool, M. Graves, proposait à la Chambre de déclarer, d'abord que le gouvernement français, en imposant des droits différentiels sur les marchandises qui ne sont pas d'origine anglaise, et qui sont importées par navires anglais, s'est placé en dehors de la politique convenue entre les deux pays en 1866 ; ensuite, que ces restrictions nuisent particulièrement au pavillon anglais, d'autres pavillons étrangers n'y étant pas encore soumis en France. En développant sa proposition, M. Graves a rejeté sur le gouvernement anglais la responsabilité de la dénonciation du traité. Il a soutenu que la France voulait seulement modifier le traité de 1866, et que le ministère anglais, en repoussant toute modification, a amené la France à une dénonciation pure et simple.

Le sous-secrétaire d'Etat des affaires étrangères et le président du bureau du commerce avaient répondu à M. Graves. Cependant M. Gladstone a cru devoir prendre aussi la parole. D'après lui, les modifications proposées par la France étaient inacceptables, parce qu'elles avaient un caractère protectionniste. « Le cabinet a compris qu'il devenait impossible de discuter la question avec la France dans un esprit commercial, et il a conclu de cela que chacune des deux nations devait agir selon ses propres idées en matière de politique fiscale... La vraie base d'un traité de commerce est un échange de bénéfices, tandis que M. Thiers proposait un échange de sacrifices. » M. Gladstone s'est, d'ailleurs, déclaré convaincu qu'en France le parti du libre échange regagne du terrain, et que la législation actuelle, ainsi que la diminution qui en résulte dans le commerce entre les deux nations, n'a qu'un caractère temporaire. En conséquence, il a demandé et obtenu de M. Graves le retrait de sa motion.

Français.

Il est impossible de ne pas rattacher la lettre de M. le comte d'Haussonville, aux tentatives dont M. le Président de la République est en ce moment l'objet de la part de la majorité. M. le comte d'Haussonville, qui, par une des plus tristes aberrations du suffrage universel, n'appartient pas à l'Assemblée et qui conserve à l'égard du président toute son indépendance, juge avec une impartialité remarquable le Parlement et le chef du gouvernement. Il résume, on peut le dire, le sentiment général du pays dans la défense qu'il présente de l'Assemblée comme dans les reproches qu'il adresse à M. Thiers.

Nous ne savons pas encore quel est le langage que les députés de la majorité doivent faire entendre à M. Thiers ; mais nous serions bien étonné si quelques-unes des idées présentées par M. le comte d'Haussonville ne se retrouvaient sur les lèvres des ambassadeurs qui iront, au nom du parti conservateur, porter au Président de la République les vœux et les plaintes de ce parti.

Utile spectacle vraiment que celui de cette action pacifique, courtoise mais résolue, que les représentants de la volonté nationale cherchent à exercer sur la volonté du chef du gouvernement. Rien ici ne sent la conspiration ; tout se fait par l'autorité prépondérante de la raison publique s'adressant à la raison d'un grand citoyen. Il ne nous souvient pas que pendant vingt ans nous ayons vu rien de pareil.

De toutes les considérations que M. le comte d'Haussonville présente à M. Thiers, l'une de celles qui peuvent davantage toucher le Président de la République, c'est le danger auquel il exposerait, s'il persistait dans la politique suivie par lui ces derniers temps, le crédit des institutions parlementaires. M. Thiers nous a tant de fois, si éloquemment, si chaleureusement montré que le gouvernement parlementaire était la seule forme sérieuse, efficace du gouvernement représentatif ! Tant de fois il nous a dit qu'en dehors du gouvernement parlementaire il n'y avait place que pour l'oppression d'un despotisme plus ou moins caché, l'illusion d'une liberté plus ou moins trompeuse ! Tant de fois, alors que sous l'empire s'élevaient contre les discussions de la tribune, le contrôle des représentants du pays et l'influence des « idéologues », ces clameurs de la presse ministérielle M. Thiers a défendu avec un tact de courage des institutions essentielles, selon lui, à la grandeur du pays !

Se pourrait-il qu'aujourd'hui ce fût M. Thiers lui-même qui oubliât les leçons qu'il nous a données, et détruisit par son exemple l'effet des principes dont il nous a nourris ? M. le comte d'Haussonville a eu raison de rappeler M. Thiers, le vieux champion et le défenseur le plus illustre des libertés parlementaires, à une politique qui soit vraiment conforme aux droits et à l'honneur de l'Assemblée.

* *

Plusieurs journaux, notamment l'*Eclair* et la *Patrie*, ont parlé d'une réunion secrète qui aurait été tenue dans la journée de lundi dernier, par un certain nombre de membres radicaux, agissant au nom de la fraction radicale du conseil municipal de Paris. Ces journaux ont rapporté qu'une proclamation a été rédigée... une ligne de conduite tracée... enfin que toutes les mesures ont été prises en vue d'un nouveau 4 septembre. La *République française* dément ces informations.

Le récit, tel qu'il a été présenté par l'*Eclair* et par la *Patrie*, peut être inexact dans certains détails ; ce qui est absolument vrai, c'est que le 20 janvier, à la suite de la crise qui s'était produite alors, par le conflit entre le Président et l'Assemblée, il avait été convenu entre les membres du parti radical que certains députés de la gauche viendraient, si les circonstances le comportaient, se réunir à Paris aux conseillers municipaux qui représentent la gauche au Luxembourg. Ce qui est également certain, c'est que depuis les élections du 9 juin, les membres de la gauche, dans le conseil municipal, laissent éclater une confiance, qui n'est pas sans causer certaines appréhensions à leurs collègues de la majorité. C'est sans doute en rapprochant ces différents faits que l'*Eclair* et la *Patrie* ont pu construire l'hypothèse du « conciliabule secret » dont ces journaux ont présenté le récit à leurs lecteurs.

Liberté.

Une dépêche annonce que M. Jules Ferry a eu, lors de son passage à Rome, une longue conférence avec M. Visconti-Venosta, ministre des affaires étrangères d'Italie.

Nous espérons que M. Jules Ferry n'a eu à traiter, en cette circonstance, que l'affaire du Laurium, et qu'il n'a pas été chargé de continuer, pour le compte du Gouvernement, les déplorables traditions de M. Senart.

On n'a pas oublié l'incroyable lettre de ce dernier déclarant au nom de son gouvernement adresser au roi ses félicitations sincères à propos de la prise de Rome et proclamant que la convention du 15 septembre avait cessé d'exister.

M. Senart a même voulu remercier l'Italie de s'être affranchie d'un traité au bas duquel figurait la signature de la France.

« Nous avons — dit M. Senart dans cette » incroyable lettre — à remercier Votre Majesté d'avoir bien voulu comprendre et apprécier la pensée qui a seule empêché la dénonciation d'un traité qui, de part et d'autre, » était mis à néant. »

Assurément la convention du 15 septembre n'avait plus grande valeur ; mais on aurait difficilement trouvé dans la cohue des hommes écloés le 4 septembre, un diplomate moins soucieux de l'honneur de son pays.

Ce sont les ambassadeurs de cette trempe que demande l'Italie pour nous rendre son impuissante sympathie.

Union.

Saluons humblement le 26^e anniversaire de ce pontificat de Pie IX qui sera grand entre les plus grands pontificats de l'Eglise.

Il y a, au simple point de vue humain, quelque chose de prédestiné dans la vie de ce Pape, qui, dépouillé comme Roi, et prisonnier comme Pape, défend tous les Rois et ceux-là même qui ne croient pas au Pape, contre la barbarie qui s'ape aujourd'hui à la base tous les gouvernements, tous les pouvoirs, toutes les espèces de sociétés politiques.

Plus il est dépouillé, plus il reste fort. C'est ce que nous avons dit plus d'une fois et ce qui se réalise aux yeux des plus inoffensifs, comme des plus ennemis.

Roi dans son Etat pacifique, le Pape était parfois gêné dans sa liberté de Pontife, Roi sans Etat politique, et si Dieu devait le permettre, Pontife sans autres sujets que ceux que lui donnerait la foi, le Pape serait encore plus puissant que toutes les royautés de la terre, car il commanderait aux âmes, et plus il serait dépouillé, plus il serait fort.

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse qui n'a pas été, qui ne sera pas l'hypothèse de la Providence, ne serait-ce pas que Dieu a permis que l'Eglise arrivât à cette image dououreuse de spoliation afin que le monde sût qu'il y a dans le gouvernement des choses humaines une force qui n'est pas la brutalité, qui n'est pas le nombre, qui n'est ni l'arbitraire, ni le hasard, mais seulement le droit, la vérité, la justice !

C'est cette force que le monde nouveau ne soupçonne pas, parce que le monde nouveau ne croit qu'à ce qui frappe les sens. C'est aussi pourquoi Dieu permet que l'idée de la force vraie, qui est la force morale, sorte vivante du spectacle extrême d'une société où règnerait seulement la force matérielle.

Espagne.

Le règne d'Amédée I^{er} semble destiné à se traîner au milieu d'une convulsion formidable où tous les partis seront engagés.

Mais la comédie espagnole vient prendre sa place au milieu du drame, et nous sommes forcés de rire au moment où le spectacle d'une nation bouleversée devient le plus émouvant.

Ce sont les prétendues dépêches de Madrid qui nous apportent cet accès de gaieté. Il est vrai que l'auteur est un maître en ce genre de palinodies comiques, et les connaisseurs y trouvent facilement la main savante et souple de don Salustiano Olozaga, ambassadeur perpétuel des Espagnes, qui veut bien depuis quelques mois fournir au public les étonnantes nouvelles que nous lisons.

Les dépêches récentes sont tout un poème en l'honneur de l'avènement des ultra-radicaux. Il y a là-bas un certain Zorilla qui reparait à l'horizon et qui cette fois devient « l'homme providentiel, » car l'Espagne va avoir son « homme providentiel. » Cette fois, du moins, on n'aura pas été difficile sur le choix.

Au premier acte, les députés de gardes nationales et des comités de Madrid partent pour aller chercher M. Zorilla ; ils jurent aux frères et amis qu'ils l'amèneront « de gré ou de force, » car un homme comme M. Zorilla « ne s'appartient pas ; » il n'a pas le droit de se refuser à sauver l'Espagne.

Au second acte, en raison du peu d'importance (*sic*) du mouvement carliste, le gouvernement renonce à nommer Espartero général en chef, ce qui veut dire en pur castillan qu'Espartero a refusé net de venir se risquer dans cette galère.

Mais le général républicain Moriones, qu'on déclare le meilleur général de l'armée, est nommé commandant en chef contre les carlistes, ce qui prouve que le mouvement carliste est très-sérieux.

Madame Zorilla arrive à Madrid ! C'était monsieur qu'on attendait ; mais madame survient. Elle aussi, sans doute, a pensé qu'elle ne s'appartenait pas. Mais son mari viendra-t-il ? Mystère et incertitude. Le rideau baisse.

Il se relève sur le troisième acte, il est deux heures du soir. M. Zorilla, « l'homme qui ne s'appartient pas, » arrive à Madrid ! La foule est immense ; il est reçu par le conseil municipal et le conseil provincial. Il prononce un discours, comme Rabagas, pour annoncer que « la liberté sera affirmée. » La liberté est vraiment bien heureuse !

Il y a un *post-scriptum* à ces dépêches. « On croit que M. Asquerino sera nommé représentant d'Espagne en Belgique. » Ce diplomate est-il un de ceux qui sollicitent l'ambassade de M. Olozaga à Paris ?

L'auteur de ces dépêches, où toute la mise en scène suit un *crecendo* très-habile, ne peut manquer d'avoir conquis du premier coup les faveurs de M. Zorilla.

Voilà donc que la révolution radicale arrive à se montrer en Espagne !

Pendant que cette bruyante comédie démagogique se joue à Madrid, l'insurrection carliste grandit et revendique pour don Carlos le gouvernement royal de l'Espagne.

Quant au roi Amédée I^{er}, on dirait qu'il n'est plus que l'ombre d'un souverain ; M. Olozaga n'en fait même pas mention dans ses dépêches. Décidément, le prince italien compte à peine. M. Zorilla est, pour le moment, le chef de l'Espagne officielle. Il est « l'homme providentiel. »

D'Espartero en Narvaez, de Narvaez en O'Donnell, d'O'Donnell en Serrano (le Trochu de septembre), de Serrano en Prim, l'Espagne en est descendue à avoir Zorilla pour « homme

providentiel » et dictateur demain, si cela lui plaît !
Ce lamentable spectacle ramène notre pensée vers la France.
Sur la pente républicaine où M. Thiers nous pousse, voilà l'avenir vers lequel nous glissons.
Les Zorilla ne nous manqueront pas. C'est à nous de savoir si nous voulons descendre jusqu'à eux.

(Patrie).

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 17 juin.

La séance s'est terminée par un incident intéressant. M. Thiers a parlé à propos d'un amendement qui élevait le minimum du service, pour la partie du contingent renvoyée dans ses foyers, à un an au lieu de six mois. M. Thiers a combattu l'amendement. Mais il n'a pas offert sa démission ; il s'est borné à annoncer que si l'amendement n'était pas rejeté, il insisterait encore à l'occasion de la troisième lecture.

La commission, par l'organe de M. de Lasteyrie, est venue loyalement en aide au chef du gouvernement ; elle s'en est tenue au texte du projet.

L'amendement a été rejeté à cent voix de majorité.

Voici les votes des députés du Lot :

Pour l'amendement, M. Léopold Limayrac ;
Contre, MM. de Lamberterie, comte Murat, Pagès Dupont, Rolland.

Chronique locale et méridionale.

Commission départementale.

Séance du 13 juin 1872.

Étaient présents : MM. Roques, président ; Brugalières, Cambres, Theilhard, De Verninac et Laborie, secrétaire.

M. le Préfet assiste à la séance.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans réclamations, M. le président présente à la Commission l'état détaillé des ordonnances de délégation, communiqué en exécution de l'article 78, de la loi du 10 août 1871.

De cet état, il résulte qu'il a été ordonné pour le mois de mai 1872, sur les centimes ordinaires, 58,000 fr. ; sur les centimes de la vicinalité 48,500 fr. ; sur les produits éventuels ordinaires, 7,300 fr. ; sur les produits éventuels de service vicinal 60,000 fr., formant un total de 143,800 fr. Sur cette somme, il a été sous délégué à M. l'Ingénieur en chef, pour le service des routes départementales, 20,000 fr.

Il n'a pas été fait d'ordonnance de délégation pour le mois de mai, sur les dépenses extraordinaires.

A cet effet sont joints les bordereaux des paiements effectués par les divers services dans le courant du mois de mai ; de ces bordereaux, il résulte que M. l'Ingénieur a mandaté, dans le courant du mois de mai, une somme de 10,077 fr. 47 c., et que les mandats délivrés par M. le Préfet se sont élevés à la somme de 39,807 fr. 70 c.

La Commission départementale fixe au 13 juillet prochain l'adjudication des travaux à faire pour l'exhaussement de la partie du chemin vicinal de grande communication, numéro 22, aux abords du village de Laborie, commune de St-Germain.

La Commission renvoie au Conseil général la pétition présentée par M. le Maire et divers conseillers municipaux de la commune des Arques, demandant qu'il soit distrait de la commune des Arques une somme suffisante pour exécuter la partie comprise entre les Arques et le chemin de grande communication, numéro 15.

Le Conseil général est seul compétent pour rapporter ses délibérations.

Pour les motifs indiqués ci-dessus, la Commission renvoie au Conseil général la demande qui lui est adressée par M. Vaissière, membre du conseil général pour le canton de Livernon, à l'effet de faire désigner le chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 47, entre le chemin de grande communication numéro 42, et le Mas Viel, en remplacement du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 89, entre Espédaillac et le numéro 48.

La Commission, vu la délibération du Conseil général proposant d'émettre le vœu qu'il soit accordé une subvention à la commune de Labastide-Murat, sur les fonds départementaux, pour la construction de son église, alloue à ladite commune une subvention de deux cents francs, à prendre sur les 5,000 votés du sous-chapitre.

La Commission donne acte à M. le Préfet de la communication qu'il a bien voulu lui faire, sur la construction du chemin de fer de Limoges à Brives, par St-Yrieis, trois lots sont déjà adjugés, la Compagnie espère livrer ce chemin à l'exploitation en 1874.

La commune de Vayrac sollicite une subvention pour l'exécution de travaux. La Commission, considérant que ce dossier est incomplet et qu'il n'y a pas lieu de statuer actuellement, renvoie la demande à M. le Préfet qui voudra bien la soumettre à l'instruction.

La Commission approuve le traité conclu entre M. l'agent-voyer en chef et le sieur Oot, marchand de bois, et qui fixe à 120 fr. l'indemnité due par ce dernier pour dégâts commis sur le chemin vicinal ordinaire, numéro 41, par suite de l'exploitation de bois.

Vu la proposition de MM. les membres du comité consultatif de l'arrondissement de Gourdon, la Commission autorise l'administration à intenter une action contre le sieur Traucou qui prétend avoir le droit d'exercer une servitude de passage dans la cour de l'hôtel de la Sous-préfecture de Gourdon.

Le conseil municipal de Pern a exprimé le désir que le tracé du chemin vicinal ordinaire numéro 5, soit modifié dans une partie de son parcours. Sur l'avis de M. l'agent voyer, acceptant les conclusions du conseil municipal, la commission adopte le projet de construction du chemin vicinal ordinaire ; numéro 8 entre le profil 22 et la route départementale numéro 6.

La Commission, prenant en considération les sacrifices faits par la commune de Sauliac, exprime le désir que les travaux de construction du pont sur le Célé soient exécutés le plus promptement possible.

La Commission approuve le projet de construction du chemin vicinal ordinaire numéro 2, de St-Médard-Nicourby, entre Lestrade et le chemin de grande communication, numéro 16, sur le canton de Latronquière.

La commission classe parmi les chemins vicinaux ordinaires de la commune de Rudelle, le chemin de Rudelle à la route nationale numéro 140, et décide que sa largeur devra être réglée à 4 mètres non compris les fossés et talus.

Conformément à l'article 86 de la loi du 10 août, la Commission approuve le projet de construction du chemin vicinal ordinaire numéro 3 bis, de la commune du Montat, conformément aux dispositions de M. l'agent-voyer en chef.

Elle approuve le projet de construction du chemin vicinal ordinaire numéro 4, de la commune de St-Pierre-Toirac, conformément aux propositions de M. l'agent-voyer en chef.

Elle approuve le projet de construction du chemin vicinal ordinaire numéro 4, de la commune de St-Chamarand, conformément aux propositions de M. l'agent-voyer en chef.

Elle rejette le projet de construction du chemin vicinal ordinaire numéro 7, de Montvalent à Vaysou et à Soul, car il n'est pas possible de forcer une commune à construire un chemin qu'elle ne veut pas.

Elle approuve l'avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire numéro 1, sur la commune de Larnagol, conformément au vœu du conseil municipal de Larnagol, et aux engagements pris par les propriétaires des maisons qui, par suite de cette rectification, se trouveront exhaussés au-dessus du niveau de la route.

La commission approuve les propositions de M. l'agent-voyer en chef au sujet du changement de direction demandé pour une partie du chemin vicinal ordinaire numéro 4, de Gras en suivant le tracé mixte pointillé à l'encre rouge.

La Commission approuve, conformément à la délibération du conseil municipal de la commune de Loupiae, la direction à donner au chemin vicinal ordinaire numéro 3, en utilisant, autant que possible, l'ancien chemin et en prenant les élargissements du côté droit.

La Commission adopte l'avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire numéro 3, de la commune de Creysse en suivant le tracé par le village de Sartrou.

Elle approuve le projet de construction du chemin vicinal ordinaire numéro 5, sur la commune de Figeac.

Elle approuve la modification proposée au tracé du chemin vicinal ordinaire numéro 4, de Larroque-Toirac, partant de la place publique de Larroque et allant joindre le chemin de grande communication numéro 33, près la maison Pégourié.

La séance est levée à 5 heures 1/2.

Le secrétaire,
Signé : LABORIE.

Par décision ministérielle, l'intérêt attaché aux bons du Trésor est fixé ainsi qu'il suit, à partir du 17 juin inclusivement.

- A 2 1/2 p. 100 pour les bons à deux mois.
- A 3 p. 100 pour les bons à deux mois.
- A 4 1/2 p. 100 pour les bons de six à onze mois.
- A 5 p. 100 pour les bons à un an.

M. le ministre de la guerre a, dit-on, l'intention de participer de sa personne aux prochaines inspections annuelles qui doivent avoir lieu.

On nous écrivait dernièrement de Paris que les vacances des lycées et des collèges ne commenceraient cette année que le 15 août et que leur durée serait abrégée. Ce bruit, nous assure-t-on, est complètement dénué de fondement. Les vacances commenceront à l'époque habituelle, c'est-à-dire dans les premiers jours d'août, et la rentrée aura lieu, toujours comme de coutume, le 7 ou le 8 octobre.

M. l'abbé Lachèze, curé de Cuzance, est mort le 14 juin.

M. le ministre de l'instruction publique a adressé la circulaire suivante à MM. les recteurs d'Académie :

« J'ai l'honneur de vous informer que la société de géographie vient, avec mon autorisation, de créer des prix spéciaux, qui seront décernés en son nom, l'un au premier lauréat en géographie du concours général des lycées et collèges de Paris et de Versailles, dans la classe de rhétorique ; l'autre au premier lauréat en géographie du concours général des lycées et collèges des départements, dans la classe de mathématiques élémentaires. »

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 8 Juin 1872.

- Mathématiques élémentaires.
 - Mathématiques : 1 Rigal : 2 Gueguen.
- Mathématiques préparatoires.
 - Histoire : 1 Deloncle : 2 Lapouble.
 - Rhétorique.
 - Géographie : 1 Romec : 2 Deloncle.
 - Seconde.
 - Histoire naturelle : 4 Boussac : 2 Linol.
 - Troisième.
 - Mathématiques : 4 Delmas : 2 Dupuy.
 - Quatrième.
 - id. 4 Dentraygues : 2 Mazeillié.
 - Cinquième.
 - Thème latin : 1 Mathet : 2 Cavallié.
 - Sixième.
 - Version latine : 4 Castagné : 2 Lascroux.
 - Septième.
 - Thème latin : 1 Nouvelles : 2 Bex.
 - Huitième.
 - Calcul : 4 Valat : 2 Verdy.
 - Enseignement secondaire spécial.
 - Deuxième année.
 - Comptabilité : 1 Andrieu : 2 Couture.
 - Première année.
 - id. 1 Dissès : 2 Conty.
 - Année préparatoire.
 - Mathématiques : 1 Deruelle : 2 Couture.
 - Classe préparatoire. — Première division.
 - Lecture : 4 Gayet : 2 Verecque.
 - Deuxième division.
 - id. 1 Boulet : 2 Castagné.
 - Troisième division.
 - id. 4 Maillet : 2 Kuntz.
 - Le Proviseur, RICHAUD.

Dimanche 16 du courant, après avoir fait plusieurs stations dans divers cabarets et lieux mal famés, des jeunes gens en état d'ivresse parcouraient, après onze heures du soir, les rues de Cahors en se querellant ; arrivés dans la rue Fondue-Basse ils en vinrent aux mains, et l'un d'eux mit tout le quartier en émoi par ses cris et vociférations. Quand le poste et la police sont arrivés sur les lieux, tous à l'exception de celui qui avait reçu le plus de coups, avaient pris la fuite.

Une broche et une paire de boucles d'oreilles en or trouvés sur le marché le 15 courant, ont été déposés par la dame Vinges, Marie, revendeuse, au commissariat de police où l'on pourra les réclamer.

Le 19 au matin, vers 4 heures, le nommé Dupoux, Jean, âgé de 58 ans, postillon de l'omnibus Capy, a trouvé la mort d'une façon bien malheureuse. Son cheval s'est emporté en descendant la rue du Portail-au-Vent, et est allé se heurter sur la place au bois contre la maison Delsol, boulanger. Le cheval est mort instantanément, et le malheureux postillon, précipité contre le mur a été ramassé inanimé et transporté à l'ancien Palais de Justice où il n'a pas tardé à expirer, malgré les soins empressés de M. le docteur Ed. Clary.

La fièvre démocratique et commueuse continue d'agiter certains départements méridionaux. La Gazette de Nîmes dit qu'on pouvait lire ces jours derniers sur un mur d'une rue de cette ville une jolie petite inscription qui portait ces mots :

« Vive Rossel ! vengeons nos frères, Bourgeois, Crémieux ! Vive la commune ! »

L'inauguration solennelle de l'Exposition de Lyon aura définitivement lieu le 30 juin.

Un des accidents les plus fréquents en cette saison, où l'organisme humain subit un mouvement expansif et se trouve excité par les variations de température, l'abus des liqueurs, les digestions pénibles, etc., est la congestion cérébrale.

La congestion est le résultat de l'affluence du sang vers un organe. C'est ordinairement le cerveau qui est le siège de cette affection. Comme elle peut amener des effets funestes, il est prudent que les personnes qui y sont susceptibles prennent soin d'éloigner toutes les causes qui peuvent la provoquer.

Les personnes sujettes aux palpitations, aux bourdonnements d'oreilles, aux éblouissements, sont prédisposées aux congestions. Aussi doivent-elles, au printemps et dès les premières chaleurs, suivre un régime régulier.

La nourriture devra être légère et peu abondante, l'usage de la viande très-restrict, et, au contraire celui des légumes et des végétaux en général très-fréquent. C'est là un point essentiel pour alléger le sang ; être très-sobre en liqueurs fortes et boire souvent des limonades légèrement sucrées.

De temps à autre une purgation produit de bons effets. Elle centralise l'activité des organes sur les intestins, et dégage le cerveau.

Un bon dérivatif dans ce cas, est l'aloès pris à la dose de 4 décigrammes à 2 grammes selon l'âge et le tempérament.

Pour la chronique locale : A. Layton.

Dernières nouvelles

Versailles, 19 soir.

On croit assez généralement que l'arrangement avec la Prusse sera signé cette semaine (quelques-uns disent demain), par M. Thiers et le comte d'Arnim. Il serait aussitôt soumis à la ratification de l'empereur d'Allemagne et des chambres des deux pays.

Dans le monde financier, on calcule que l'emprunt sera émis au taux de 83 à 85 fr. On considère comme matériellement impossible que cette émission puisse avoir lieu avant la fin d'août au plus tôt. D'après un bruit, qui paraît avoir un fondement sérieux, la Prusse évacuerait la Marne et la Haute-Marne après le paiement du premier milliard, et la Meuse et les Ardennes après le paiement d'un deuxième milliard. On pense qu'alors, mais alors seulement, il serait possible d'obtenir l'évacuation totale en faisant accepter à la Prusse de solides garanties financières pour le dernier milliard.

On affirme que le maréchal Mac-Mahon les généraux de Cisse et Ducrot viennent de prendre par écrit l'engagement d'établir une dictature militaire dans le cas où les radicaux renverseraient le gouvernement ou tenteraient de s'emparer du pouvoir par un coup de main.

Espagne.

En Catalogne, le soulèvement carliste prend de très-grandes proportions, s'il y avait assez d'armes il serait universel. Un libéral de Berga, dont le fils est étudiant à Barcelone, lui écrivait avant-hier pour l'engager à ne pas rentrer dans son pays, attendu que les carlistes sortent de partout, que toute la montagne était debout aujourd'hui pour Charles VII.

Bourse de Paris.

Paris, 20 juin 1872, soir.

| | |
|--------------|-------|
| Rente 3 p. % | 54,20 |
| — 4 1/2 p. % | 77,25 |
| — 5 p. % | 85,40 |

Annonces

Crédit Foncier de France.

Emission à 470 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5%. — Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2% à 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit, à Paris, au Crédit Foncier de France, rue neuve des Capucines n° 19; — dans les départements : aux recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit Foncier.

JOURNAL DES DEMOISELLES

(40^e année.)
1, BOULEVARD DES ITALIENS
ANNÉE 1871

Exceptionnellement les abonnements partent du mois d'Avril pour finir en Décembre (neuf mois).

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Edition mensuelle..... 9 fr. »
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures 13 fr. 50
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures et 24 grandes feuilles de patrons... 18 fr. »
Edition hebdomadaire LA PLUS COMPLÈTE. 8 fr. 50 par trim.
6 MOIS, 16 FR. — 9 MOIS, 24 FR. — UN AN, 52 FR.

Envoyer un mandat de poste ou une valeur à vue.
Toute personne qui en fera la demande recevra un numéro spécimen.

Le Temps annonce qu'il donne à tous ses

abonnés nouveaux tout ce qui a paru du beau roman de Georges Sand: **Nanon**, dont il poursuit et va terminer la publication, et en même temps l'analyse complète (avec reproduction des principales dépositions) de l'enquête parlementaire sur les événements du 18 mars. — Bureaux: Faubourg Montmartre, 10. — Trois mois, 17 fr.

Le **Temps**, dont les principaux rédacteurs politiques sont toujours MM. A. Nefftzer, Ed. Scherer, André Cochut, Georges Jeannerod, Ulysse Ladet, Alfred Marchand, Maurice Block, L. Montigny, Le Reboullet, J. Hébrard, etc., etc., et dont les correspondances étrangères et la partie littéraire ont une valeur reconnue, va publier :

Lettres politiques, par M. P. LANFREY.
Notes sur l'Angleterre, par M. H. Taine.
Le Siège de Paris, journal d'un officier de marine.
Le Blessé, roman, par M. HECTOR MALOT.

L'AUTOGRAPHE

ÉVÉNEMENTS DE 1870-1871.

On se souvient du succès de *l'Autographe*. Les événements terribles qui viennent de se dérouler depuis un an ont fourni à M. H. de Villemessant les éléments d'une nouvelle série de cette publication, qui est appelée à exciter une vive curiosité.

L'abonnement est de vingt-cinq francs. — Pour recevoir franco, à domicile, des numéros de *l'Autographe*, envoyer autant de fois soi-

xante centimes en timbre-poste qu'on en désira d'exemplaires, à M. H. de Villemessant, 3, rue Rossini, à Paris.

LE TOUR DU MONDE

Nouveau Journal hebdomadaire des voyages
Publié sous la direction de N. Edouard Charton

AVIS DES ÉDITEURS

La publication du *Tour du monde*, que les éditeurs avaient dû interrompre au mois de septembre dernier, à la suite de nos premiers désastres, a repris son cours, le 18 juin 1871, par la mise en vente de la livraison 560. — A dater de ce jour-là et jusqu'à fin décembre prochain, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement de la onzième année, il paraîtra une livraison seulement par quinzaine, le Samedi; mais, à partir de janvier 1872, la publication redeviendra hebdomadaire comme avant.

L'impossibilité de regagner le temps perdu, en publiant plusieurs livraisons par semaine; la crainte aussi d'imposer les souscripteurs, en leur demandant trop à la fois, a déterminé les éditeurs à adopter cette modification temporaire dans la périodicité de leur journal. Le onzième volume en cours de publication portera la date de 1870-1871.

Les abonnés, servis directement par la poste, n'ont point à se préoccuper de cette mesure; ils recevront un nombre de livraisons proportionné à la durée de leur abonnement.

LA POUPEE MODELE

(8^e année)

1, Boulevard des Italiens.

Ce journal est le plus instructif, le plus amusant et le meilleur marché des publications destinées aux petites filles. — Gravures coloriées, images à découper, petits travaux faciles à exécuter, surprises, etc. EXCEPTIONNELLEMENT ANNÉE 1871

Les abonnements commencent de Mars pour finir en Novembre (neuf mois).

Chemin de fer d'Orléans.

SERVICE D'ÉTÉ.

| DE CAHORS A LIBOS. | | | |
|------------------------------|---------------|-------------|---------------|
| tab. 1 | Omnibus mixte | Poste mixte | Omnibus mixte |
| Cahors. — Départ..... | 5h10 | 12h25 | 5h40 |
| Mercurès..... | 5 28 | 12 47 | 5 55 |
| Parnac..... | 5 43 | 1 7 | 6 7 |
| Luzech..... | 5 53 | 1 20 | 6 16 |
| Castelfranc..... | 6 10 | 1 43 | 6 37 |
| Puy-l'Évêque..... | 6 24 | 2 0 | 6 49 |
| Duravel..... | 6 36 | 2 14 | 6 58 |
| Soturac Touzac..... | 6 47 | 2 27 | 7 7 |
| Fumel..... | 7 1 | 2 44 | 7 19 |
| Monsempron-Libos. — Arrivée. | 7 7 | 2 51 | 7 26 |

Chemin de fer d'Orléans.

AVIS.

M. le Directeur du Chemin de fer d'Orléans a l'honneur de prévenir le public que le transport des phosphates de chaux, par chargement de 5,000 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids, est fixé aux prix suivants :

De Cahors à Bordeaux-Bastide... 40^f 50
— Saint-Nazaire..... 20 50
De Saint-Antonin à Saint-Nazaire... 22 »
par 1,000 kilogrammes, frais de gare compris.

Pour tous les extraits et articles non signés A. La 1^{re}.

En Vente chez tous les libraires

LES RURAUX

(Dialogue entre un Maire et un Candidat à la députation.)

Brochure politique de 40 pages

par Léon VALÉRY, de Lalbenque

20 centimes. — ENVOI FRANCO PAR LA POSTE : 25 centimes.

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors

LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in-8° de 412 pages..... 1 fr.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX: 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

A. BERGON ET C^{ie}

Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors.

Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se chargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduit.
SAVOIR : Pour la 1^{re} et 2^e tailles, 70 fr. — Pour la 3^e et 4^e tailles, 60 fr.

Plusieurs Médailles à diverses Expositions et notamment à celle de Paris 1867

CHOCOLAT-SARDA

GARANTI PUR CACAO ET SUCRE

SARDA & C^{ie}

BORDEAUX

Usine modèle à BÈGLES, boulevard extérieur

THÉS — VANILLES — PRUNES

Conserves alimentaires
Bouillottes
Pâtisseries

Pendant le siège de Paris, il a été difficile de se procurer dans les départements et à l'étranger, certains produits qui ne se fabriquent que dans cette ville, ce qui a fait naître un grand nombre d'imitations tendant à remplacer les produits d'origine.

Le goudron présenté par moi les premiers sous forme de liqueur concentrée a été spécialement le point de mire des imitateurs en raison de sa vente considérable, expliquée par ses propriétés bienfaisantes.

Ayant analysé moi-même, et fait analyser par un chimiste éminent, dans le sens de la loi, les différents types de liqueur concentrée de goudron qui se trouvent dans le commerce, j'ai acquis la preuve que quelques-uns de ces produits diffèrent complètement du mien par leur composition.

Ne voulant pas assumer une responsabilité morale qui ne m'incombe pas, je déclare que je ne puis garantir la bonne préparation et par suite l'efficacité de ces liqueurs de goudron que si elles ont été préparées par moi. Il ne se vend qu'en flacons enveloppés d'un papier quadrillé par un dessin de couleur rouge, bleu ou vert, portant une étiquette à dessin vert-pâle sur laquelle se trouve ma signature.

J. Guyot

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible: aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

A VENDRE D'OCCASION

UN BEAU PHAËTON

Roue à patente double, un Bréach neuf et autres voitures; Harnais neufs, fins et ordinaires; et d'occasions, Selles, Brides et tout ce qui concerne la Sellerie le tout bien bon marché. L'on se charge de tout ce qui concerne la partie de Carrosserie. S'adresser à M. Emile Escudé, carrossier, galerie de Fontenille, à Cahors.

FLEURS ARTIFICIELLES

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Galerie de Fontenille, boulevard Nord.

Bouquets d'église et de fête votive. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médallions. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur. — Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis.